les pères, dans la travail des cervenux malades qui les ont enfantés. | pertinemment sur les droits relatifs des fabriques et des pareissiens. s'efforcent de chercher nyed une infatigable patience cette pierre philosophale que la religion a trouvée depun longtemps, et le mot de cette enigme qu'elle seule pout expliquer.... De là une huine secrète et souvent déclarée contre le christianisme et plus particulièrement contre les institutions catholiques qui sont, si je puis m'exprimer ainsi, le christianisme mis experion: car il est stérile, il est mort partout où ces institutions ne régnent pas, et il languit partout où elles menacent de s'éteindre.... Et cette espèce de jalousie de ces hommes contre la religion a quelque chose d'infernal, elle rappelle la jalousie violente de Voltaire contre Jesus-Christ....

O quand ces hommes d'esprit ponrront-ils ou voudront-ils comprendre que si ce monde matérielm été lieré à leurs disputes et à leurs investigations, le monde morel, c'est-à-dire les choses spirituelles, et la phriection morale de l'homme ici-bas, objet premier de tout bon système d'éducation, et par elle le repos et le bonheur de la société ne pényent être réalisés que par la puissance qui, scule, a le droit de dire à l'homme revez de Man, irr parres de pien, et qui seule lui enseigne à discerner l'un de l'autre ?... Toute l'autorité de toutes les universités cissemble n'a pas le droit d'imposer le plus petit précepte moral qu moindre des professeurs et des élèves : que peut donc l'Université, toute seule, pour l'éducation morale de la jeunesse?... Que peut-elle tonte seule pour le boblieur de la société et des races fi tures? men, absolument rien... Je lai présente cette petite considération, comme un large sujet de méditation sur son néant, et un motif d'humilité profonde... Car il n'y a que l'autorité qui a le droit de commander à la pensée et au cœur de l'homme qui ait en même temps le pouvoir de réformer et de régler l'une et l'autre ; elle seule a le droit de dire à Phomme: soyez parfair; elle seule a le pouvoir de le rendre tél, et le plus mince catéchisme obtient plutôt de résultat que tous les systèmes de philosophie et tous les diplôines de nos universités.

HENRI DE BONALD.

CORRESPONDANCE

M. DEDITEUR.

Ce n'est pas sans raison que vous avez intitulé, Question importante. l'extrait du Canadien que vous avez inséré dans votre numéro du 13 courant je veux dire, le jugani ni rendu par son Honneur le juge-en-chéf du district de Québec, dans l'affaire de Louis Turgeen contre les curé et marguillers de la pareisse de St. Lucune de Beaumont; c'est en effet une décision qui renferme plus que de l'importance. Les amis de la paix avaient toujours esperé que les débats si colaires, mais parfois pent-être un pen trop vifs et trop chauds, qui curent lieu en 1831 et 1832, sur la question des l'abriques, et qui ne s'étaient point réveillés de puis cette époque, avaient sufil pour laisser dans tous les esprits une conviction intime, qu'à moins d'une loi nouvelle à ce sujet, il y aurait plus que de l'imprudence à essayer de changer l'état de choses subsistant on chaque paroisse. L'on avait, il me semble, bien compris que la loi, en ce pays comme en France, n'admettait aix assemblées de Rabrique que les anciens et nouveaux marguilliers; et qu'ici comme en France, le droit à ce sujet pouvait avoir été modifié, ou par un us ge assez ancien pour établir prescription; ou par une exception formelle, établie par autorité compétente, comme l'arcei du réglement donné à Paris en 1787, pour la scule paroisse de St. Jean en grave. Ce n'est donc qu'avec un sensible déplaisir que j'aj yugevenir cette question'; et si, comme je l'ai compris d'après l'exposé fait dans le Canadien, et reproduit dans vos colunnes, l'usage admettait les paroles ens nétables de Beaumont à l'élection de leurs marguilliers,n'a-t-on pas drojt de blamer curé et marguilliers d'avoir tentéde les priver de ce droit? Mais ce qui est d'un usage local et particulier ne faurair faire loi pour tous, ni servir de principe à une décision générale en sorte qu'après tont les paroissiens de Beagmont pourraient avoir droit sans qu'on ent pu conclare de ce droit particulier et exceptionnel à un droit général. Mais établir une décision sur d'autres principes que ceux-là, me parait inconséquent et insoutenable. Etait-ce bien en 1839, alors que tout le pays était encore dans une crise, dont il n'était gières possible de prévoir la fin, qu'il convensit de jeter parmi nous des semences de divisione qui pouvoient produire des fruits si amers et si funestes? Je laisse au public sérioux et pensant, le soin Pour moi, si j'ai osc intervenir en cette question, ce n'est pas que je veuille entreprendre de la traiter au mérite, ni établir une nouvelle discussion sur cette mutière. Il y a encore là tout présens, à la disposition do coux qui auraient désir de revoir les preuves pour et contre, des écrits pleins de stylo et de choses, dans les colonnes de la vieille Minerre, et de quelques autres journaux du pays; dans la Question de Fabriques, par un des plus habiles jurisconsultes de Québec, et qui écrivait et signait modestement Un ami de l'ordre, à la fin de l'année 1831; dans le mémoire plein de lieu. Bientôt après il vint remplacer M. Richard à la mission du Détroit, science et de raisonnement près mé à la même époque par le clergé, avec et il fin grand vienire du diocèse dès le moment de sa fondation. M. Badin sa requête à la Chambre d'Assemblée, et dresseé par un homme qui n'est plus, mais dont tout le monde se rappelle encore avec respect les principes si exacts et le savoir si profond. C'est à ces sources que l'on pourrait puiser donné aux Etats-Unisdes données aussi claires que soulées, pour se mettre en état de raisonner Le Rev. Dr. O'Connor, curé de Pittsbourg (Pensylvanie), vient d'être nom-

je me propose, en tragant à la hâte ces lignes que je vous adresse, est de prier les catholiques du pays de relire avec plus de sang-froid qu'on ne fit, alors qu'l's farent publies les dicumens que je viens de citer, afin de se mettre en garde contre l'influence du jugement rendu par le juge, qui occupe sans doute e primier siège du pays, mais qui malgre cet homieur, est encorchien eloigné Petre infaillible. Le bon sens, les lumières et la religion dés Canadiens se réuniront en cette circonstance, pour apprécier cette décision, qu'il faudra bien que les intéresses recoivetn émanée qu'elle est d'un tribunal compétent mais qui ne fora certainement pas jurisprudence à leurs youx, tandis qu'ils sont à nieme de voir que le contraire a été outérieurement décide par les cours, civiles du pays ; qu'il y a encore pendante, une action intentée, par les notables de la paroisse de St. Hyacinthe, fondant leurs réclamations sur un usage en lour faveur, par-devant la Cour du Bane du Roi de Montreal, laguelle fait, attendre son jugëment depuis au moins quatre années, sans avoir ern pouvoir encore décider, comme la Cour de Québec, que non seulement un usage établi, mnis mame la loi, les revet du droit qu'ils invoquent; que la ci-devant: Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, où il y avait assurément des lumières romptrables à celles de Son Honneur le grand juge de Québec, croyait en 1831. devoir faire une loi expresse, pour donner aux notables des paroisses e droit reclamé par ceux de Beaumont. On n'a pas besoin de suire une loi mi existe déjà.

Je livre ces considérations à la méditation de mes compatriotes; elles pourront être de quelqu'utilité en ce mement, où dans chaque paroisse l'on va procéder à l'élection de nouveaux marguilliers. Quel malheur ne seraitre pas, si l'arréflexiques emparant de quelques têtes, on allait s'établir sur ce fameux jugoment, pour cemer la zizanie parmi nous? L'on y pensera, j'espère! Car il me semble que par le teins qui court, nous avons des intérets irop majours et trop divers, qui doivent nous porter à rester unis; pour allernous diviser à propos de l'élection d'un officier de Enbrique. Ce serait pitié; et nos cunquis en riraient! Ce que la sagesse cominai de, c'est, que, considérant comme non avenue une décision qu'il suffit, pour la dédaigner, d'être Canadien et Cutholique, l'on s'en tienne à l'usage subsistant dans chaque localité. Le tems aménera sans violence, les modifications qui pourraient être nécessaires. Qu'il me son permis de le rappeler ici ; la question des Fabriques créa autresois entre plusieurs citoyens un éloignement et une op-position que les malheurs de 1837 et 1838, avaient sait ophlier, mais qui pourmient remaître aujourd'hui; si la raison ne guidait notre caractère, que domine quelquefois un peu trop de vivacité. Il faut plus que jamais méditer sur la vérité du vieux proverbe : L'union fait la ferce ; et facher de nous, convaincre que la division une fois établie entre citoyens pour cause d'intéict privé au général ne se borna jamais à un seul point. C'est la pensée CANADIEN CATHOLIQUE: cemme la conviction d'un A Cottan Sta

19 décembre 1842.

BULLETIN.

La nouvelle la plus importante apportée par le Eritanuia est celle du succè des armes armes auglaixes en Chine et dans l'Inde.

La guerre de Chine parait houreusement terminée. D'après le traité, cette dernière puissance paiera 21 millions de piastres à l'Angleterre ; la moitié du premier paiement serait mome dejà soldée. Les ports seront ouverts aux marchands anglais et l'île de Horg-Kong cédée à perpétuité, à Sa Majesté britannique.

Les neuvelles de l'Afghanistan sont aussi très-satisfaisantes. On annonce surtout la délivrance de tous les prisonniers anglais.

Ces nouvelles de Chine et de l'Inde avaient déjà exercé la plus heureuse influence sur l'industrie manufacturière et le commerce de la Grande-Bretagne. L'espérance se ravivait.

Par un Eleira du Freeman's Journal de New-York nous apprenons la nouvelle de la mort du très-révérend J. Dubois évêque de New-York, arrivée le 20 du courant à 9 heures du matin. Ce Prélat est mort plein d'années de travaux et de vertus.

M. V. F. Badin, missiennaire au Detroit, (Michigan) est sur le point de rejourner en France, son pays natal. Ce vénérable prêtre est âgé de 80 ans; depuis 21 ans il consacre sa vio aux travaux de cette mission; et malgré cette vie pénible de missionnaire, il a conservé une santé parfaite, qu'il doit sans doute, après Dicu, à la vie sobre et régulière qu'il a menée. M. Dadin était dans la grande armée à la campagne de Russie, et il assista à la prise de Mascon. Il guitta son pays pour se rendre à Philadelphie où il fut ordonnó prêtre par lygr. Fenwich,; co fut le premier, prêtro ordonné en ce est frère de M. Badin de Philadelphie, qui fut lui le premier prêtre or-